

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 15 FEVRIER 2012

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, *Bourgmestre-Président*,

Mme et Mrs Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, *Echevins*,

Mmes et Mrs André NAVEZ, Jacques DERVAL, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Luc JONNART, Frédéric JOIE, Jean-Pierre JAUMOT, Benoît DEGHOAIN, Laurent ARMAN, Claudine DURINCKX, Raymond GROETEMBRIL, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE, Armand STRUB, *Conseillers*,

Mr Yvon STAQUET, *Président du C.P.A.S.*,

Mme Eve DELVINQUIERE, *Secrétaire communale f.f.*

ABSENTS:

Mr Julien URBAIN

Mr Alain DETAEYE

EXCUSEE :

Mme Anne-Marie CALLEWAERT

Convoquée en date du 07 février 2012, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

*

Conseil communal du 15 février 2012

à 20h30

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SEANCE PUBLIQUE

JURIDIQUE

- 1. Fiscalité – Taxe sur les pylônes et mâts de diffusion GSM – Exercice 2007 – Recours par devant le Tribunal de 1^{ère} Instance de la SA BELGACOM – Jugement du 20 septembre 2010 annulant la taxation – Décision quant à l'appel du jugement**
 - RATIFICATION**

Suite au jugement du 20 septembre 2010 qui annule la taxe communale sur les pylônes et mâts de diffusion GSM, exercice 2007 enrôlée à l'encontre de la SA BELGACOM, le Collège communal du 10 janvier 2012 a décidé, sur base de l'avis de l'avocat de la Ville, de ne pas interjeter appel de la décision.

Il est demandé au Conseil communal de ratifier cette décision.

Accord à l'unanimité

- 2. Fiscalité – Taxe sur les pylônes et mâts de diffusion GSM – Exercices 2008 et 2009 – Recours par devant le Tribunal de 1^{ère} Instance de Mons de la SA MOBISTAR – Jugement du 10 novembre 2011 annulant la taxation – Décision quant à l'appel du jugement**
 - DECISION**

Dans le cadre de la taxe communale sur les pylônes et mâts de diffusion GSM visant les exercices 2008 et 2009, enrôlée à l'encontre de la SA MOBISTAR, le jugement prononcé le 10 novembre 2011 annule la taxe litigieuse. Au vu de l'avis rendu par l'avocat de la Ville, il est proposé au Conseil communal de décider de ne pas interjeter appel de cette décision.

Accord à l'unanimité

3. Bail emphytéotique entre le CPAS de Binche et la Ville – Terrain situé à la rue du By n° 5 à Epinois

- DECISION

Il est proposé au Conseil communal la conclusion d'un bail emphytéotique de 27 ans entre le CPAS de Binche et la Ville, concernant le terrain situé à la rue du By n° 5 à Epinois.

Accord à l'unanimité

TUTELLE CPAS

4. Budget général de l'exercice 2012 – Service ordinaire et service extraordinaire – Arrêt définitif

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 25 janvier 2012, reçue à la Ville le 02 février 2012, par laquelle le Conseil de l'Action Sociale arrête le budget de l'exercice 2012, service ordinaire, établi aux montants de 16.379.849,60 € en recettes et en dépenses avec une intervention communale de 4.030.550,79 €. Le service extraordinaire de l'exercice 2012 comporte des recettes pour 2.397.118,58 € et un total général des dépenses de 1.699.303,99 €, ce qui laisse un excédent de recettes extraordinaires de 697.814,59 €.

M. Navez relève qu'il n'est pas sérieux que les crédits affectés à des postes importants de ce budget tels que l'aide aux familles et l'aide sociale diminuent de façon significative par rapport aux exercices précédents. Ces fluctuations résultent selon lui de l'insertion dans ce budget de données fantaisistes. Aussi, il constate que le CPAS ne dégage plus de boni depuis plusieurs années et que ceci posera inévitablement un problème en cas de coup dur, en cas de mauvaise nouvelle. Il explique que deux voies sont possibles afin d'assurer la pérennité du CPAS : soit l'octroi par la Ville d'une dotation au CPAS qui soit cohérente avec les dépenses de cette institution ; soit la réduction des services prestés par le CPAS en faveur des Binchois. Il constate que l'équipe en place ne pose pas de choix, ce qui posera des problèmes de financement du CPAS, à terme.

M. Staquet indique que ce budget permet d'assurer la continuité des activités du CPAS et apporte notamment les garanties de financement de tous les emplois. Aussi, il s'étonne que M. Navez puisse vitupérer en Conseil communal contre le budget du CPAS. En effet, ce budget est, dans son processus d'élaboration, discuté au sein de divers organes dont M. Navez est membre : comité de concertation Ville – CPAS, commission du budget du CPAS. Or, M. Navez n'est jamais présent au sein de ces organes. M. Staquet conseille dès lors à M. Navez, plutôt que de systématiquement dénoncer, après coup, les décisions en Conseil communal, d'adopter une attitude plus constructive qui commencerait par assurer sa présence au sein des organes visés avant.

M. Navez réplique que les réunions des organes visés par M. Staquet étaient systématiquement - il se demande si ce n'est pas à dessein - organisées durant ses heures de travail à la Mutuelle socialiste, où il précise qu'il travaillait pourtant à mi-temps. Il indique qu'il est à présent pensionné et qu'il sera donc dorénavant systématiquement présent aux

réunions. Il termine en déplorant qu'une majorité à laquelle le Parti socialiste participe puisse ainsi appauvrir le CPAS.

M. Devin félicite M. Navez pour son départ à la retraite, dont il se réjouit pour lui et pour la Ville de Binche.

Pour : 17

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA,
Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER,
Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART,
Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN,
Marie-Claude KLENNER, Claudine DURINCKX, Patrice LAI**

Contre : 11

**André NAVEZ, Monique DERBAIX, Philippe de STEXHE, Frédéric JOIE, Etienne PIRET,
Benoît DEGHORAIN, Armand STRUB, Raymond GROETEMBRIL,
Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE,
Jacques DEVIGNE**

RECETTE

5. Procès-verbal de la vérification de la caisse de la Régie Foncière pour le quatrième trimestre 2011

- NOTIFICATION

Il est notifié au Conseil communal le procès-verbal de la vérification de la caisse de la Régie Foncière pour le quatrième trimestre 2011.

Notification

6. Procès-verbal de la vérification de la caisse communale pour le quatrième trimestre 2011

- NOTIFICATION

Il est notifié au Conseil communal le procès-verbal de la vérification de la caisse communale pour le quatrième trimestre 2011.

Notification

FINANCES

7. Modification budgétaire extraordinaire n° 3 – Modification budgétaire ordinaire n° 4 – Exercice 2011 – Approbation par la tutelle

- COMMUNICATION

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la communication de l'approbation des modifications budgétaires extraordinaire n° 3 telle que modifiée et ordinaire n° 4 de l'exercice 2011 par la tutelle en date du 1^{er} décembre 2011.

M. Devin signale que la Ville a par ailleurs reçu la notification par l'autorité de tutelle, de l'approbation du budget 2012 de la Ville. Il estime que tout le monde peut s'en réjouir.

Prise de connaissance

8. Véhicules trouvés sur la voie publique – Abandon à une société de dépannage

- DECISION

Le Conseil communal est invité à décider d'abandonner, à la société de dépannage requise par les Services de Police, les véhicules saisis sur la voie publique.

Accord à l'unanimité

FISCALITE

9. Taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques – Exercices 2012 à 2013 – Approbation par la tutelle générale d'annulation

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du courrier du 05 décembre 2011 par lequel la tutelle générale d'annulation indique que la délibération du Conseil communal du 25 octobre 2011 relative au taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (8%) pour les exercices 2012 à 2013 n'appelle aucune mesure de tutelle, en application des articles L3122-1 à 6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Prise de connaissance

10. Centimes additionnels au précompte immobilier – Exercices 2012 à 2013 – Approbation par la tutelle générale d'annulation

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du courrier du 05 décembre 2011 par lequel la tutelle générale d'annulation indique que la délibération du Conseil communal du 25 octobre 2011 relative aux centimes additionnels au précompte immobilier (3000 ca) pour les exercices 2012 à 2013 n'appelle aucune mesure de tutelle, en application des articles L3122-1 à 6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Prise de connaissance

11. Taxe communale annuelle sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés – Exercices 2012 à 2013 – Approbation par la tutelle spéciale d'approbation

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'approbation, par la tutelle spéciale d'approbation, pour les exercices 2012 à 2013, de la délibération du Conseil communal du 29 novembre 2011 relative à la taxe annuelle sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés en application des articles L3131-1 et L3132-1 à 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Prise de connaissance

SUBSIDES

12. Octroi d'un subside aux asbl Centre Joseph Arman de Péronnes – Statio Romana – Office du Tourisme de Binche – Communication de la décision des autorités de tutelle

- **PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du courrier du 08 décembre 2011 par lequel la tutelle générale d'annulation indique que les délibérations suivantes n'appellent aucune mesure de tutelle, en application des articles L3122-1 à 6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

- Collège communal du 24 octobre 2011 : octroi d'un subside de 4.500 € aux associations culturelles asbl Centre Joseph Arman de Péronnes et asbl Statio Romana ;
- Conseil communal du 25 octobre 2011 : octroi d'un subside complémentaire de 20.000 € à l'asbl Office du tourisme de Binche.

Prise de connaissance

13. Octroi de subventions à différentes associations sportives

- **PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du courrier du 16 décembre 2011 par lequel la tutelle générale d'annulation indique que les délibérations suivantes n'appellent aucune mesure de tutelle, en application des articles L3122-1 à 6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

- Collège communal du 07 novembre 2011 : octroi d'un subside aux associations sportives suivantes :

- l'Union Basket Club de Binche ;
- l'asbl Football Club de Péronnes.

Prise de connaissance

AFFAIRES ECONOMIQUES

14. Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Binche et l'asbl « Maison du Tourisme Val de Sambre et de Thudinie » pour les Wallo'net II – Entretien des itinéraires balisés

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver la convention liant la Ville de Binche et l'asbl « Maison du Tourisme Val de Sambre et de Thudinie » pour le renouvellement des projets Wallo'net II concernant l'entretien des itinéraires balisés.

Accord à l'unanimité

15. Bois de l'Alloët – Approbation des comptes de l'exercice 2011

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le compte de l'exercice 2011 pour le Bois de l'Alloët. Le résultat 2011 des recettes et des dépenses est de + 38.251,07 €. Une répartition de capital de 75.000 € a été effectuée en 2011 entre les 3 indivisaires.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

16. Incorporation de la rue Caroline Popp dans le domaine public – Approbation du projet d'acte

- **APPROBATION**

Le conseil communal est donc invité à :

- approuver le projet d'acte établi par le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi relatif à l'incorporation de la rue Caroline Popp dans le domaine public, cadastrée section C n° 181 N8, propriété de la S.A. IMMO VANSCA et ce à titre gratuit;
- imputer la somme de 300 € à titre de provision pour frais d'acte à l'article 104/122-48 du budget ordinaire de l'exercice 2011.

Accord à l'unanimité

17. Plan bisannuel 2009/2010 – Travaux de construction de deux logements sociaux – Convention « Centre Régional d'Aide aux communes »

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- solliciter un prêt d'un montant de 157.317,86 € afin d'assurer le financement de la subvention pour l'investissement prévu par la décision du Gouvernement wallon du 05 décembre 2008 ;
- approuver les termes de la convention.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

18. Raccordement électrique IEH des bornes hydrauliques – Intersection de la rue de l'Oie et Rempart Saint-Georges

- Approbation des conditions et du mode de passation du marché

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux relatifs au raccordement à l'électricité des bornes hydrauliques ;
- choisir la procédure négociée sans publicité préalable avec l'intercommunale IEH comme mode de passation du marché;
- approuver le devis remis par IEH d'un montant de 732,05 € TVA comprise sous réserve d'approbation du budget extraordinaire 2012 par l'autorité de tutelle ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 424/73502-60 (20124242).

Accord à l'unanimité

19. Rénovation complète de la toiture avec isolation – Ecole du Centre à Leval-Trahegnies

- Approbation des documents constitutifs du dossier adaptés suite aux remarques de la tutelle

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier des charges réf. 478, le projet d'avis de marché ainsi que le montant estimé modifiés par le Bureau d'Etudes de la Ville de Binche pour le marché ayant pour objet " Rénovation complète de la toiture avec isolation école du Centre à Leval-Trahegnies ". Le montant est estimé à :
- lot 1: Primaires, estimé à 247.975,00 € hors TVA ou 300.049,75 €, 21% TVA comprise;
- lot 2: Maternelles, estimé à 125.934,00 € hors TVA ou 152.380,14 €, 21% TVA comprise;

soit 373.909,00 € hors TVA ou 452.429,89 €, 21% TVA comprise ;

- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Accord à l'unanimité

20. Réfection de la salle du DBM

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 503 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Réfection de la salle du DBM". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 29.366,33 € hors TVA ou 35.533,26 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 764/72401-60 (n° de projet 20127641) en la couvrant par un emprunt.

Accord à l'unanimité

21. Travaux de sécurisation de la voie publique au bâtiment sis Route de Mons

- **Ratification de la décision d'attribution**
- **RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à :

- ratifier la décision prise par le Collège communal en séance du 20 décembre 2011 (point 132) d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière la plus avantageuse, soit WANTY S.A., Rue des Mineurs, 25 à 7134 Péronnes-lez-Binche, pour le montant d'offre contrôlé de 21.500,00 € hors TVA ou 26.015,00 €, 21% TVA comprise ;
- approuver le paiement suivant les dispositions dans l'offre et par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2011, article 352/140-06 et en vertu de l'article L1311-5 du Code de la démocratie locale ;
- délibérer sur cette dépense lors de la première modification budgétaire de l'année 2012.

M. Piret signale que, sous la majorité Union, un cas similaire s'était présenté à la suite de l'incendie d'une friterie à la rue de la Gaïeté. Il indique que la Ville, qui avait alors dû assumer des travaux de sécurisation du site, avait par la suite et afin d'assurer le recouvrement de la créance sur le propriétaire de l'immeuble, fait opérer une saisie conservatoire sur l'immeuble. Il demande si la Ville procédera dans ce dossier de la même manière.

M. Devin donne la parole à M. Somers, du Service juridique de la Ville, afin d'apporter les éclaircissements sur ce point.

M. Somers indique que le Receveur tentera, dans un premier temps, de recouvrer la créance via la procédure communale classique. Si cette voie n'aboutit pas, la Ville procédera à la récupération de la créance sur le propriétaire de l'immeuble sécurisé, par la voie judiciaire, notamment via le juge des saisies, avec probablement la désignation d'un avocat. Le dossier

sera alors soumis au Conseil communal qui est compétent afin d'intenter les procédures judiciaires pour lesquelles la Ville est demanderesse.

Accord à l'unanimité

22. Marais de Buvrines – Elargissement du sentier

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le marché public "Marais de Buvrines-Elargissement du sentier", estimé à 4.900,00 € hors TVA ou 5.929,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 879/72502-55 (n° de projet 20128792) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

M. Deghorain demande s'il résultera de ces travaux la création d'une voie accessible aux véhicules au sein du Marais.

M. Van Houter indique que l'élargissement du sentier du marais vise à faciliter l'accès à celui-ci par des machines, afin d'y permettre une meilleure gestion et un entretien plus efficace. Il précise que cet élargissement n'a en revanche pas pour but de permettre le passage, au sein du Marais, de véhicules et ne procédera évidemment pas de la pose de macadam. En ce qui concerne les visiteurs, il ne leur restera dès lors permis d'y circuler qu'à pieds.

Accord à l'unanimité

23. Rénovation de la piscine communale – Lot 1 (Travaux de rénovation de la toiture de la partie existante)

- **Approbation du décompte final et réception provisoire**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le décompte final du marché "Rénovation de la piscine communale - Lot 1 (Travaux de rénovation de la toiture de la partie existante)", rédigé par l'auteur de projet, Bureau d'Etudes TRIEDRE, Rue de Mahy-Faux, 110 à 7133 Buvrines, pour un montant de 141.083,57 € hors TVA ou 170.711,11 €, 21% TVA comprise et dont 23.145,26 € hors TVA ou 28.005,76 €, 21% TVA comprise restent à payer pour l'état d'avancement 5 final ;
- réceptionner provisoirement ce marché, vu que l'adjudicataire LIXON S.A., Rue des Chantiers, 60 à 6030 Charleroi a satisfait à ses obligations ;
- la première moitié du cautionnement n° CRMW006352 de 5.890,00 € peut être libérée (soit 2.945,00 €) ;
- le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 764/72301-60 (n° de projet 20107644).

Accord à l'unanimité

PERSONNEL

24. Personnel administratif – Poste d’employé d’administration D1 – Déclaration de vacance d’emploi – Réserve de recrutement

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur la vacance d’un poste d’employé d’administration de niveau D1 et sur la prise en compte de la réserve de recrutement en vue de désigner l’agent définitif pour ce poste.

Accord à l’unanimité

25. Personnel administratif – Poste d’employé d’administration D4 – Déclaration de vacance d’emploi – Réserve de recrutement

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur la vacance d’un poste d’employé d’administration de niveau D4 et sur la prise en compte de la réserve de recrutement en vue de désigner l’agent définitif pour ce poste.

Accord à l’unanimité

PERSONNEL INCENDIE

26. Personnel incendie – Emploi vacant de caporal volontaire – Appel aux candidats par promotion

- DECISION

Le Conseil communal est invité à déclarer un emploi vacant de caporal volontaire par promotion. Ce poste est accessible par promotion aux sapeurs pompiers effectifs titulaires du brevet de caporal délivré par un centre de formation agréé ou assimilé et disposant d’une évaluation au moins positive. Le personnel du service en sera avisé par une note de service.

Accord à l’unanimité

27. Personnel incendie – Emploi de sapeur pompier volontaire – Appel aux candidats par recrutement

- DECISION

Le Conseil communal est invité à déclarer un emploi vacant de sapeur pompier volontaire accessible par recrutement complémentairement à sa décision du 27 avril 2011 et à donner délégation au Collège communal sur le choix des personnes à désigner comme jury.

Accord à l’unanimité

PLAN DE COHESION SOCIALE

28. Plan de Cohésion Sociale – Renouvellement des conventions dans le cadre de la subvention « Article 18 » pour l’année 2012

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le renouvellement des conventions dans le cadre de la subvention « Article 18 » pour l’année 2012.

Accord à l'unanimité

ENERGIE

29. Avancement final des activités du Conseiller en Energie en 2011

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport d'avancement final 2011 des activités du Conseiller en Energie.

Prise de connaissance

30. Primes énergétiques – Prime accordée par la Ville pour l'installation d'un système de chauffage à pellet – Règlement 2012

- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter les règles de répartition de la prime accordée par la Ville aux particuliers pour l'installation d'un système de chauffage à pellet. Cette prime s'élève à 175 € par demandeur.

M. Groetembril indique qu'il n'est pas contre le principe de l'octroi des primes énergétiques par la Ville. Néanmoins, il demande si le montant limité des primes communales n'est pas trop peu élevé par rapport à l'investissement important que consentent les particuliers à l'occasion de l'installation de panneaux photovoltaïques ou d'un système de chauffage à pellet notamment.

M. Joie demande des explications par rapport à la procédure mise en place par la Ville pour réceptionner les demandes et octroyer les primes.

M. Van Houter indique que le marché propose des poêles à pellet pour un prix de EUR 2500. Le subside communal, de EUR 175, représente dès lors près de 8% de ce type de matériel. La Ville de Binche est la seule à proposer une prime pour ce type de matériel. Le prix des audits énergétiques, pour lesquels la Ville octroie également un subside, est largement couvert par la prime communale. Les installations de panneaux photovoltaïques sont plus onéreuses mais leur prix diminue avec le temps. Dès lors, M. Van Houter estime que si le montant des primes communales est limité, il constitue néanmoins un incitant complémentaire aux incitants existant à d'autres niveaux de pouvoir et renforce l'attractivité pour ce type d'installation ou de service d'audit permettant d'identifier les travaux énergétiques intéressants au sein d'une habitation. Il ajoute que le montant limité des primes résulte de la volonté d'en faire profiter un maximum de bénéficiaires. Aussi, M. Van Houter indique que le nombre important de demandes déjà reçues pour 2012 atteste de l'attractivité de ces primes communales, les crédits disponibles étant déjà quasiment épuisés par les demandes réceptionnées pour 2 des 4 primes. La procédure demeure identique aux années précédentes.

M. Joie s'étonne de la réponse de M. Van Houter. En effet, il a été répondu à certaines personnes souhaitant bénéficier d'une prime communale, dont lui-même, que les demandes ne pouvaient pas encore être reçues par la Ville et qu'il conviendrait de se présenter à la

permanence dès la période de réception des demandes ouverte, afin de remplir les documents et de déposer la demande. Il demande dès lors comment, dans ce contexte, l'Echevin peut expliquer que les crédits sont quasiment épuisés aujourd'hui en raison du nombre de demandes déjà reçues. Manifestement, tous les demandeurs n'ont pas reçu la même information ni un traitement identique.

M. Van Houter répond que les personnes ayant pris contact avec la Ville concernant les primes énergétiques ont pu introduire leur dossier de demande à partir d'une date précise qui leur a été communiquée, à tous, par le conseiller en énergie. L'égalité des demandeurs a donc été respectée. Les demandeurs doivent se présenter à la permanence du service énergie afin d'introduire leur demande. Ceci permet qu'un numéro d'ordre puisse être attribué à leur dossier.

M. Joie estime que la gestion de l'octroi des primes est scandaleuse. En effet, il en avait discuté avec M. Van Houter et celui-ci lui avait indiqué que ce ne serait qu'après l'adoption des règlements pour 2012 par le Conseil communal que les demandes pourraient être réceptionnées. L'on explique aujourd'hui, jour de l'adoption des règlements, que les crédits sont épuisés par les demandes reçues lors des permanences.

M. Van Houter rétorque que la date d'ouverture des réceptions des demandes a été communiquée à toutes les personnes ayant contacté la Ville dans le cadre de ces primes.

M. Joie répond qu'à lui-même, qui avait contacté la Ville afin d'introduire une demande de prime, la date n'a pas été communiquée.

M. Deghorain relève que personne, pas même M. Van Houter, ne semble capable de communiquer la date à partir de laquelle les demandes pouvaient être introduites. Il conviendrait, dans une procédure adéquate, d'informer tous les Binchois de la possibilité d'obtenir une prime énergétique et de la date à partir de laquelle leur demande peut être introduite. Seule une telle procédure serait de nature à assurer l'égalité de tous les Binchois devant ces primes. La procédure jusqu'ici appliquée, décrite par M. Van Houter, n'offre pas à chacun une information adéquate sur le dispositif et permet en outre à certaines personnes de connaître, avant les autres, les dates d'ouverture des réceptions des demandes, ces personnes se trouvant alors privilégiées. Il s'offusque en outre que l'on demande aux Conseillers communaux d'adopter des règlements d'octroi de primes pour lesquels les dossiers d'octroi sont déjà clôturés.

M. Van Houter précise que les Binchois sont informés de l'existence de ces primes qui existent depuis plusieurs années et pour lesquelles les crédits ont été portés au budget, adopté en séance publique.

M. Devin constate tout d'abord, de cette discussion, que beaucoup de gens souhaitent obtenir une prime et que le dispositif communal est par conséquent bel et bien attractif. Il souligne que le Collège communal n'a pas attribué, à ce stade, la moindre prime en 2012. Personne ne peut dès lors prétendre, à ce stade, que les crédits permettant la liquidation des primes sont épuisés. Une telle allégation constituerait une contre-vérité. La Ville assurera l'égalité des Binchois à l'occasion de l'octroi des primes.

M. Joie souligne que la date à partir de laquelle les demandes pouvaient être introduites est passée et que, dès lors, les primes seront octroyées par le Collège sur la base de la procédure inégalitaire dénoncée

M. Deghorain estime que la Ville dispose, avec le site de la Ville, d'un outil d'information adéquat pour communiquer sur ce type de dossier. Aussi, sur le site Internet, les documents pourraient être téléchargeables de sorte que les demandes de prime puissent être introduites sans devoir se présenter en permanence, ce qui est superflu au vu de la simplicité des dossiers à introduire. La période de rentrée des demandes pourrait également y être mentionnée.

M. Devin marque son accord avec M. Deghorain sur l'opportunité de se servir du site Internet dans ce dossier. Aussi, il indique que dès le lendemain du Conseil communal, l'information concernant les primes énergétiques et notamment la date de clôture des réceptions des demandes, au 20 mars, sera affichée sur le site de la Ville, les anciens et les nouveaux dossiers seront pris en considération. Aussi, si des crédits subsistent à cette date, la période sera prolongée.

M. Deghorain indique que le groupe Union s'abstiendra sur ce point, non pas par contrariété sur le principe de l'octroi des primes, mais bien en raison de la procédure mise en place afin de les octroyer et du flou qui subsiste malgré les mesures indiquées par M. Devin.

Pour : 17

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA,
Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER,
Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART,
Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN,
Marie-Claude KLENNER, Claudine DURINCKX, Patrice LAI**

Abstention : 11

**André NAVEZ, Monique DERBAIX, Philippe de STEXHE, Frédéric JOIE, Etienne PIRET,
Benoît DEGHRONAIN, Armand STRUB, Raymond GROETEMBRIL,
Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE
Jacques DEVIGNE**

31. Primes énergétiques – Prime accordée par la Ville pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques – Règlement 2012

- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter les règles de répartition de la prime accordée par la Ville aux particuliers pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. Cette prime s'élève à 325 € par demandeur.

Pour : 17

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA,
Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER,
Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART,
Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN,
Marie-Claude KLENNER, Claudine DURINCKX, Patrice LAI**

Abstention : 11

**André NAVEZ, Monique DERBAIX, Philippe de STEXHE, Frédéric JOIE, Etienne PIRET,
Benoît DEGHRONAIN, Armand STRUB, Raymond GROETEMBRIL,**

Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE
Jacques DEVIGNE

32. Primes énergétiques – Prime accordée par la Ville pour la réalisation d'un audit énergétique – Règlement 2012

- **ARRET**

Le Conseil communal est invité à arrêter les règles de répartition de la prime accordée par la Ville aux particuliers pour la réalisation d'un audit énergétique. Cette prime s'élève à 100 € par demandeur.

Pour : 17

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA,
Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER,
Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART,
Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN,
Marie-Claude KLENNER, Claudine DURINCKX, Patrice LAI

Abstention : 11

André NAVEZ, Monique DERBAIX, Philippe de STEXHE, Frédéric JOIE, Etienne PIRET,
Benoît DEGHRONAIN, Armand STRUB, Raymond GROETEMBRIL,
Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE
Jacques DEVIGNE

33. Primes énergétiques – Prime accordée par la Ville pour l'installation d'un chauffe-eau solaire – Règlement 2012

- **ARRET**

Le Conseil communal est invité à arrêter les règles de répartition de la prime accordée par la Ville aux particuliers pour l'installation d'un chauffe-eau solaire. Cette prime s'élève à 250 € par demandeur.

Pour : 17

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA,
Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER,
Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART,
Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN,
Marie-Claude KLENNER, Claudine DURINCKX, Patrice LAI

Abstention : 11

André NAVEZ, Monique DERBAIX, Philippe de STEXHE, Frédéric JOIE, Etienne PIRET,
Benoît DEGHRONAIN, Armand STRUB, Raymond GROETEMBRIL,
Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE
Jacques DEVIGNE

ENVIRONNEMENT

34. Approbation de la convention avec l'asbl Terre concernant la collecte de textiles sur l'entité Binchoise

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à accepter la proposition de convention pour la collecte des déchets textiles ménagers sur l'entité Binchoise.

Mme Derbaix souligne que, voici quelques années, la bulle à vêtements de la rue de la Pépinière a été retirée. Elle souhaite que l'on en remplace une à cet endroit.

M. Devin indique que la Ville, au vu des problèmes posés par le passé à cet emplacement, n'y replacera pas de point de collecte.

M. Van Houter explique que la Ville constate d'une part que de nombreuses bulles à vêtements sont installées sur son territoire. Les unes sont installées par des personnes morales poursuivant un but social, les autres par des sociétés à caractère commercial, dont l'activité de collecte de vêtements a tendance à désorganiser les collectes des premières. D'autre part, la présence de telles bulles entraîne des dépôts de déchet. Face à ce double constat, la Ville souhaite tout d'abord prendre une convention autorisant la pose de bulles sur le territoire communal avec une asbl poursuivant un but social – la réinsertion de personnes -, l'objectif étant à terme d'imposer aux autres opérateurs, principalement commerciaux, l'enlèvement de leurs bulles. La Ville, ensuite, tentera de réorienter des points de collecte vers les parkings des centres commerciaux. L'utilisation des bulles sur les parkings est plus importante. Ces mesures doivent permettre une diminution du nombre de bulles et des dépôts de déchets qu'elles occasionnent sur la voirie publique.

M. Deghorain demande combien de personnes sont agréées pour la pose des bulles à Binche et si la Ville peut prendre des conventions avec ces personnes en vue du placement de leur bulle sur les parkings des supermarchés.

M. Van Houter répond que l'asbl Terre est la première personne agréée par la Ville. Il insiste sur le fait que la Ville de Binche privilégie les collectes et pas le placement des bulles. Concernant le placement des bulles sur les parkings des supermarchés, la Ville ne peut avoir qu'un rôle d'incitant.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

35. Enseignement de promotion sociale et conservatoire – Indemnités pour frais de déplacements aux directeurs d'écoles (ou leurs remplaçants) utilisant un véhicule automobile personnel pour les besoins du service - **DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord pour faire bénéficier les directeurs d'écoles (ou leurs remplaçants), de la même indemnité kilométrique que le personnel administratif de la Ville de Binche et de charger le Collège de fixer les quotas à attribuer pour les différentes directions.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISES

36. Fabrique d'église Saint-Ursmer à Binche – Compte – Exercice 2008 - **AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2008, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 103.760,16 € ;
- Dépenses : 75.239,32 € ;
- Excédent : 28.520,81 €.

Pour : 13

**André NAVEZ, Monique DERBAIX, Philippe de STEXHE, Frédéric JOIE, Etienne PIRET,
Benoît DEGHRONAIN, Armand STRUB, Raymond GROETEMBRIL,
Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE, Jacques DEVIGNE,
Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES**

Abstention : 8

**Marie-Claude KLENNER, Luc JONNART, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Jean-Pierre JAUMOT,
Philippe LABAR, Claudine DURINCKX**

Contre : 7

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Manuel BEJARANO MEDINA, Eugénie RUELLE,
Kevin VAN HOUTER, Laurent ARMAN, Patrice LAI**

37. Fabrique d'église Sainte-Barbe à Péronnes-lez-Binche – Compte – Exercice 2010

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2010, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche, en sa séance du 1^{er} septembre 2011, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 182.247,50 € ;
- Dépenses : 109.444,70 € ;
- Excédent : 72.802,80 €.

Pour : 13

**André NAVEZ, Monique DERBAIX, Philippe de STEXHE, Frédéric JOIE, Etienne PIRET,
Benoît DEGHRONAIN, Armand STRUB, Raymond GROETEMBRIL,
Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE, Jacques DEVIGNE,
Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES**

Abstention : 8

**Marie-Claude KLENNER, Luc JONNART, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Jean-Pierre JAUMOT,
Philippe LABAR, Claudine DURINCKX**

Contre : 7

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Manuel BEJARANO MEDINA, Kevin VAN HOUTER,
Patrice LAI, Laurent ARMAN,
Eugénie RUELLE**

38. Fabrique d'église Sainte-Marie à Péronnes-lez-Binche – Budget – Exercice 2012

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2012, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche, en sa séance du 05 septembre 2011, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 22.487,20 € ;
- Dépenses : 22.487,20 €.

Pour : 17

**André NAVEZ, Monique DERBAIX, Philippe de STEXHE, Frédéric JOIE, Etienne PIRET,
Benoît DEGHRONAIN, Armand STRUB, Raymond GROETEMBRIL,
Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE, Jacques DEVIGNE,
Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN,
Kevin VAN HOUTER, Patrice LAI**

Abstention : 11

**Claudine DURINCKX, Marie-Claude KLENNER, Jacques DERVAL, Frédéric TILMANT,
Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT
Manuel BEJARANO MEDINA, Laurent ARMAN,
Eugénie RUELLE**

**39. Fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche – Budget – Exercice 2012
- AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2012, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche, en sa séance 11 novembre 2011, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 33.166,61 € ;
- Dépenses : 33.166,61 €.

Pour : 13

**André NAVEZ, Monique DERBAIX, Philippe de STEXHE, Frédéric JOIE, Etienne PIRET,
Benoît DEGHORAIN, Armand STRUB, Raymond GROETEMBRIL,
Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE, Jacques DEVIGNE,
Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES**

Abstention : 15

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Manuel BEJARANO MEDINA, Eugénie RUELLE,
Kevin VAN HOUTER, Laurent ARMAN, Patrice LAI, Marie-Claude KLENNER,
Luc JONNART, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT, Jacques DERVAL,
Jean-Pierre JAUMOT, Philippe LABAR,
Claudine DURINCKX**

**40. Fabrique d'église Sainte-Barbe à Péronnes-lez-Binche – Budget –
Exercice 2012
- AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2012, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche, en sa séance du 02 décembre 2011, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 103.991,31 €;
- Dépenses : 103.991,31 €.

Pour : 18

**André NAVEZ, Monique DERBAIX, Philippe de STEXHE, Frédéric JOIE, Etienne PIRET,
Alain DETAEYE, Benoît DEGHORAIN, Armand STRUB, Raymond GROETEMBRIL,
Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE, Jacques DEVIGNE,
Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Patrice LAI,
Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN,
Kevin VAN HOUTER**

Abstention : 11

**Marie-Claude KLENNER, Luc JONNART, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Jean-Pierre JAUMOT,
Philippe LABAR, Claudine DURINCKX, Manuel BEJARANO MEDINA,
Laurent ARMAN, Eugénie RUELLE**

POLICE ADMINISTRATIVE

**41. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ARRET**

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire instaurant la mise en place de zones d'évitement striées ainsi que les règles de priorité y applicables aux endroits suivants :

- à la rue de Maurage à Binche, section de Bray ;
- à la rue de la Résistance à Binche, section Waudrez.

Mme Derbaix demande ce que sont les zones d'évitement striées mentionnées dans le dossier.

M. Van Houter répond que lorsque des chicanes sont installées, elles sont accompagnées d'une surface marquée de stries sur le sol. Ces marques ainsi que les règles de priorité dans les chicanes permettent de régler la circulation à l'approche et dans les chicanes.

Mme Derbaix relève que la rue de Résistance est très étroite pour l'implantation d'une chicane.

M. Groetembril indique que l'absence de signaux routiers à la rue S. Allende rend la circulation anarchique sur cet axe.

M. Deghorain indique que la Ville a pour projet l'installation de chicanes à la rue Mahy-Faux. Il demande quant elles seront installées et à quels endroits. En effet, les riverains sont soucieux de savoir si ces dispositifs seront installés devant leur maison.

Accord à l'unanimité

42. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter un projet de règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, section de Waudrez, à la rue Joseph Mertens à proximité du n°42.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

43. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 novembre 2011

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 29 novembre 2011.

Accord à l'unanimité sans remarque

44. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 décembre 2011

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 20 décembre 2011.

Accord à l'unanimité sans remarque

DIVERS

Mme Philippe indique qu'elle n'a pas reçu l'enveloppe contenant la liste des jubilaires du Carnaval, enveloppe reçue par tous les autres membres du Conseil communal. Elle rappelle ensuite que le Conseil communal a décidé de placer la rue Fontaine de Jouvence en sens unique. Cette décision a reçu les approbations nécessaires. Pourtant la mesure n'a pas encore été matérialisée. Il serait opportun, pour des raisons de sécurité et au vu de son étroitesse, qu'elle le soit rapidement, avant le Carnaval.

M. Devin répond qu'il fera vérifier ceci.

M. de Stexhe rappelle ses précédentes interventions relatives à l'absence de matérialisation du sens unique à la rue du Village, qui occasionne un problème de sécurité.

M. Devin constate qu'il n'y a plus de question ni de remarque et lève la séance publique.

*

La séance publique est levée

*

HUIS CLOS

PERSONNEL

1. Désignation d'une Secrétaire communale faisant fonction
- RATIFICATION
2. Désignation d'une Secrétaire communale faisant fonction
- RATIFICATION

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

3. Enseignement fondamental – Personnel – Directeur d'école – Evaluation
– Rapport de la Commission – Evaluation du Pouvoir Organisateur
- DECISION
4. Enseignement fondamental – Personnel – Directeur d'école – Nomination
à titre définitif
- DECISION
5. Enseignement fondamental – Personnel – Directeur d'école – Evaluation
– Rapport de la Commission – Evaluation du Pouvoir Organisateur
- DECISION
6. Enseignement fondamental – Personnel – Année scolaire 2010/2011 –
Modification d'une délibération – Désignation d'un directeur d'école à
titre temporaire dans un emploi vacant
- DECISION
7. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 –
Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire
- DECISION
8. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 –
Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire
- DECISION

9. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d’une institutrice maternelle à titre temporaire
- DECISION
10. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation et affectation d’une institutrice maternelle à titre temporaire
- DECISION
11. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d’une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
12. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Création d’un demi-emploi – Désignation d’une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant
- DECISION
13. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2010/2011 – Mise en disponibilité pour cause de maladie
- DECISION
14. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Mise en disponibilité pour cause de maladie
- DECISION
15. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Mise en disponibilité pour cause de maladie
- DECISION
16. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Mise en disponibilité pour cause de maladie
- DECISION
17. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Mise en disponibilité pour cause de maladie
- DECISION
18. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d’une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
19. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Organisation de la rentrée scolaire du 1^{er} septembre 2011
- RATIFICATION
20. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Organisation de la rentrée scolaire du 1^{er} septembre 2011 – Affectation des instituteurs/institutrices primaires à titre définitif
- RATIFICATION

21. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Organisation des cours d'éducation physique – Désignation d'une maîtresse d'éducation physique à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
22. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Organisation des cours d'éducation physique – Désignation d'un maître d'éducation physique à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
23. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation et affectation de deux maîtres d'éducation physique à titre temporaire dans des emplois temporairement vacants
- DECISION
24. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Affectation et désignation – Religion protestante
- DECISION
25. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation et affectation d'un maître de morale à titre temporaire dans un emploi vacant
- DECISION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE

26. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2011/2012 – Personnel – Demande d'interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental
- DECISION
27. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Année scolaire 2011/2012 – Personnel – Remplacement d'un professeur de formation pluridisciplinaire
- DECISION
28. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Personnel – Directrice du Conservatoire Marcel Quinet – Evaluation – Rapport de la Commission – Evaluation du Pouvoir Organisateur
- DECISION
29. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Personnel – Directrice du Conservatoire Marcel Quinet – Nomination à titre définitif
- DECISION

- 30. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Nomination à titre définitif d'un professeur de violon
- DECISION**

- 31. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Nomination à titre définitif d'un professeur de formation musicale
- DECISION**